https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-19-decembre-2017-fixant-la-liste-des-protheses-pile-exonerees-de-lobligation-dexplantation-avant-mise-en-biere-prevue-larticle-r-2213-15-du-code-general-des-collectivites-territorial/
Arrêté du 19 décembre 2017 fixant la liste des prothèses à pile exonérées de l'obligation d'explantation avant mise en bière prévue à l'article R. 2213-15 du code général des collectivités territoriales
19/12/2017
Cet arrêté établit la liste des prothèses à pile dont l'explantation et la récupération ne sont pas requises avant mise en bière. Est concerné le dispositif médical implantable actif intracardiaque Micra ™ commercialisé par la société Medtronic.